

Décision n°2025-0241

Du 31 juillet 2025

Proposition d'un nouvel article pour la boutique

Le directeur de l'établissement public du Parc national des Cévennes,

Vu les articles R331-23 et R331-25 du code de l'environnement,

Vu le décret n°2009-1677 du 29 décembre 2009 pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du Parc national des Cévennes aux dispositions du code de l'environnement issues de la loi n°2006-436 du 14 avril 2006,

Vu la délibération n°202000091 du 12 mars 2020 par laquelle le conseil d'administration a délégué à la direction sa compétence en matière de politique tarifaire de l'établissement,

Vu l'arrêté du 11 mars 2024 du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires portant nomination du directeur de l'établissement public du Parc national des Cévennes à compter du 1er avril 2024,

DECIDE :

Article 1^{er} : Le prix des nouveaux produits proposé à la vente par le Parc national des Cévennes est fixé comme suit à compter du 06/08/2025 :

	désignation	Prix vente
		TTC
	MG 8 LES ROCHES	2 €
	MG 13 PISTER LES RONGEURS EN FORET	2 €
	MG 15 TESTER LA QUALITE DE L'EAU	2 €
	MG 17 IDENTIFIER LES ANIMAUX DES MAISONS	2 €
	MG 19 VIVRE LA NATURE AU FIL DES MOIS	2 €
	MG 20 RECONNAITRE LES FLEURS PRINTANIERES	2 €
	MG 25 CROQUER LES PLANTES SAUVAGES	2 €
	MG 29 OISEAUX MIGRATEURS	2 €
	MG 43 AU DESSUS DE LA RIVIERE	2 €
	MG 44 PLANTES ODORANTES	2 €
	MG 49 UNE MARE PLEINE DE VIE	2 €

	MG 51 RECONNAITRE LES OISEAUX SANS SE TROMPER	2 €
	MG 53 SURVIVRE EN HIVER	2 €
	MG 55 LA NATURE AU JARDIN	2 €
	MG 64 CORRIDORS BIOLOGIQUES	2 €
	MG 65 LES SECRETS DE LA NEIGE	2 €
	MG 72 CHANTS D'OISEAUX	2 €
	MG 74 IDENTIFIER LES PLUMES	2 €
	MG 97 LES MICROMAMMIFERES	2 €
	MG 100 LES CONIFERES	2 €
	MG 104 LES NIDS D'OISEAUX	2 €
	MG 106 CLE DES BOURGEONS	2 €
	MG 111 FRUITS D'ARBRES FEUILLUS	2 €
	MG 125 PELOTES DE RAPACES	2 €
	MG 127 CRIQUETS, GRILLONS ET SAUTERELLES	2 €
	MG 129 LES GALLES	2 €
	MG 130 TRACES ET INDICES DE CASTOR	2 €
	MG 131 LES OISEAUX MIGRATEURS	2 €
	MG 132 LES ABEILLES SAUVAGES	2 €
	MG 133 LES RAPACES DIURNES	2 €

Le directeur de l'établissement public
du Parc national des Cévennes

Vincent CLIGNIEZ

